



PROJET COFINANCÉ PAR LE FONDS EUROPÉEN DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

PLAN DE PAYSAGE DE LA TRANSITION ÉNERGETIQUE ET CLIMATIQUE DU PNR DES PYRENEES ARIEGEOISES

CR3 - Comité de technique du Mardi 10 décembre 2019 – à Montels

Compte-rendu synthétique

PRESENTS

Héloïse BOUJU (BE EMF), Théo CALVET (CRBe), Lucile CHAMAYOU (PNR PA), Laure CHEVILLARD (PNR PA), David CLEMENT (CCHA), Amandine COUREAU (SCOT VA), Audrey DARANDOVAS (CAPFV), Gaëlle FEDRIGO (PNR PA), Thomas FROMENTIN (GAL Montagnes Ariégeoises), Alain GUGLIELMETTI (DREAL), Yvon LASSALLE (élu CCAL), Agnès LEGENDRE (CAUE 09), Pierre LEHIMAS (DREAL Occitanie), Luce RAMEIL (PNR PA), Oriane VEZIAN (CD 09),

Excusé(e)s : Laurent AZEMAR (ALEDA), Pierre BOUCHE (CMA 09), Jean BOUSSION (VP de la CCCP), Camille BOURGES (CD09), Christophe CAMBOU (Fédération pastorale 09), Thierry CANDEBAT (CD 09 – DAME), Bernard CAVAILLE (élu bureau du PNR), Nicolas COUVREUR (CCI), Stéphanie DEDIEU-LEBRUN (CA09), Julien DELPHIN (UDAP 09), Audrey DURAUD (cheffe de projet SCOT - CCCP), Rémi GEMIGNANI (DDT SUAH), Emilie GERBOIN (DDT09), Gilles GONÇALVÈS (SDE), Séverine LASCOMBE (CIVAM Bio 09), Gilles LAUVRAY (ALEDA), Emmanuel LECOMTE (CA09), Yves LECOURT (Coalition climat), Alexis MARTIN (DDT 09), Frédérique MASSAT (SDE 09), David MAURY (CC Pays de Tarascon), Philippe MURO (CD09), Denis PAGES (CCAL), Sonia PERSCHKE (DDT 09 – SAUH), Florence ROUCH (CAFV), Azziz TOUDERT (DDT 09 – SAUH), Corinne TRIAY (CAUE 09), Patricia VITU (UDAP 09).

Ordre du jour

- Présentation du programme d'actions issu des groupes de travail locaux ;
- Echanges avec le comité technique pour prioriser les thématiques d'actions pertinentes à préciser dans les fiches-actions au regard des enjeux paysagers de la transition énergétique et climatique à l'échelle du PNR ;
- Points divers : calendrier (échéances des retours des différents partenaires et parties prenantes, envoi au comité de pilotage, prochain comité de pilotage).

Présentation du programme d'actions issu des groupes de travail locaux

Cf- document transmis au comité technique et joint en annexe du présent Compte-rendu.

L'objectif de cette réunion du comité technique est de compléter, corriger, amender et préciser la liste des actions issue des ateliers avec les groupes de travail locaux pour atteindre les objectifs de qualité paysagère et de sélectionner les actions les plus pertinentes au regard des enjeux précédemment identifiés.

Il s'agira ainsi de choisir avec le comité technique les actions prioritaires à l'échelle du PNR, qui feront l'objet d'une fiche-action détaillée, soumise à la validation du comité de pilotage qui se tiendra en début d'année prochaine.

Echanges avec le comité technique pour prioriser les thématiques d'actions pertinentes à préciser dans les fiches-actions au regard des enjeux paysagers de la transition énergétique et climatique à l'échelle du PNR

OBJECTIF 1 – HABITER : Favoriser les manières d'habiter plus sobres et économes en ressource en renforçant la qualité et l'identité des paysages bâtis locaux

Héloïse BOUJOU : L'accompagnement des collectivités dans l'élaboration de leurs documents de planification est déjà réalisé par différents partenaires. Les enjeux de la transition énergétique et climatique semblent bien intégrés et il existe aussi déjà des guides bien faits sur lesquels s'appuyer.

Agnès LEGENDRE : Il n'est pas nécessaire d'envisager d'actions particulières, ni de nouveaux outils, dans un premier temps. Il serait intéressant de recenser les outils existants (bibliographie des guides disponibles) pour constituer une sorte de boîte à outils. Sur cette base, on pourra identifier, s'il y a des manques éventuels, qui seraient à traiter plus précisément ou de manière spécifique.

Amandine COUREAU. L'identification de la mutabilité des tissus déjà urbanisés est déjà une obligation dans les documents de planification (loi ALUR). Mais pour réaliser des diagnostics fonciers plus précis sur des secteurs pré-identifiés par les documents d'urbanisme, il est possible de les faire financer par l'EPF à 50%. Ce qui peut être intéressant en vue d'une opération BIMBY, par exemple. Le déficit que l'on constate aujourd'hui en matière d'urbanisme opérationnel est surtout sur les aspects liés à la fiscalité et au foncier.

Audrey DARANDOVAS. Il pourrait être envisagé un appui pour mieux accompagner la requalification des friches ?

Amandine COUREAU. Dans l'axe « Reconquérir les centres anciens et préserver la structure traditionnelle des bourgs et des hameaux », la question de la réduction de la vulnérabilité des centres anciens est vraiment essentielle, mais elle est prise en charge dans les documents stratégiques relatifs aux risques (PPRN, PAPI). Néanmoins, il est aujourd'hui indispensable de développer à l'échelle des territoires, une véritable « culture des risques » pour que ces enjeux soient intégrés à la fois dans les documents de planification et dans les projets d'aménagement qu'ils soient publics ou privés.

Le paysage peut être un moyen de sensibiliser aux risques, notamment quand ce sont des composantes « humaines » qui influent sur la vulnérabilité aux risques de certains territoires. > Cet enjeu demanderait toutefois d'être approfondi pour permettre de préciser la ou les action(s) à envisager.

Laure CHEVILLARD. Dans l'axe « Adopter une approche globale du bâti dans la rénovation et la construction alliant performance énergétique, qualité architecturale et emploi de matériaux durables et locaux », le PNR avec le soutien de la Région Occitanie portera en 2020-21 une action pour promouvoir l'utilisation de la pierre locale dans les opérations publiques d'aménagements, de construction ou de restauration, mais aussi de sculptures ou de mobilier dans l'espace public. [> fiche-action](#)

Agnès LEGENDRE. Il serait important de diffuser davantage les bonnes pratiques et notamment les montages juridiques comme à Pailhès qui ont permis l'utilisation du bois local dans un projet communal. Un guide pour que les collectivités puissent reproduire ces expériences (se les approprier) serait à réaliser. [> fiche-action : Comment mettre du bois local dans la commande publique tout en répondant aux normes BEPOS](#)

(H4.1) Thomas FROMENTIN. Les zones d'activités et d'équipements constituent des espaces stratégiques pour réussir à intégrer la transition énergétique et climatique dans le développement économique des territoires. Il conviendrait de déterminer une logique d'accompagnement des porteurs de projet, pour que les ZA puissent devenir des modèles d'aménagement intégré. Ex : Lauragais. [> fiche-action](#)

Objectif 2 - SE DÉPLACER : « Revitaliser les espaces publics pour encourager les mobilités actives et les déplacements partagés »

Oriane VEZIAN. Le CD 09 travaille actuellement à l'élaboration d'un guide de recommandations pour les traverses de bourg. Luce RAMEIL. Quels sont les partenaires associés à ce travail ? La place des autres usagers (cyclistes, piétons...) est-elle renforcée ? > voir avec les services du CD 09 en charge du guide.

Oriane VEZIAN. Il est indispensable de préciser certaines actions (aménagements des aires de covoiturages et des arrêts de transports en commun, pistes cyclables...) en lien avec les organismes gestionnaires, notamment le conseil départemental pour ce qui concerne la voie verte, les traversées de bourgs, les aires de covoiturages. Il existe un schéma départemental des aires de covoiturage sur lesquelles il est possible de s'appuyer.

(D2 : Aménager des espaces publics confortables et accueillants pour faciliter les liaisons entre les différents modes de déplacement) L'étude en vue de l'aménagement de l'ancienne gare de Saint-Girons en espace multimodal est déjà lancée. Luce RAMEIL. Serait-il possible d'y être associés ? > voir avec la CCCP

Amandine COUREAU. Avec la Loi LOM, cet axe « Elaborer un maillage de proximité pour favoriser les mobilités actives (marche, vélo) et les pratiques de mutualisation à petite échelle (covoiturage de proximité, autopartage local) » paraît particulièrement important. Les communautés de communes pourront prendre (ou non) la compétence mobilité. Cela est important car elles représentent le plus souvent la bonne échelle pour les besoins de déplacement du quotidien. Les communes auront alors jusqu'au 31 décembre 2020 pour décider de transférer ou non leur compétence d'AOM à la communauté de communes. La Région deviendra AOM en subsidiarité (si les communautés de communes ne choisissent pas cette compétence) mais elle aura beaucoup à faire et ne sera pas la mieux placée pour définir des stratégies de mobilité adaptées aux besoins locaux des territoires ruraux.

Il convient de cibler en priorité les publics actifs pour atteindre une baisse de 30% des déplacements en voiture solo. La possibilité de mutualiser les transports scolaires avec les voyageurs, est possible sur certaines lignes. Il suffit de bien communiquer et si les lignes sont déjà saturées ce qui est souvent le cas, ce n'est pas possible.

Le plan global de déplacements de la vallée de l'Ariège a été approuvé en conseil syndical du SCOT en décembre 2019. Alain GUGLIEMETTI. Il conviendrait de classer les actions en trois catégories, selon qu'elles sont d'ordre opérationnel, réglementaire (intégré aux documents de planification) ou du conseils et de l'animation (sensibilisation).

Objectif 3 : PRODUIRE : Encourager et soutenir le développement des productions locales durables pour entretenir la diversité remarquable des paysages et conforter l'identité des paysages aujourd'hui fragilisés

(P1.4) Partenariat entre Parc et le CIVAM pour définir une stratégie bio territoriale est en cours de construction. > *fiche-action déjà faite ?*

Alain GUGLIEMETTI Que compte-t-on faire des actions qui ne feront pas l'objet d'une fiche-action ? Est-ce qu'il y aura un outil pour assurer le suivi et l'évaluation de l'ensemble des actions présentées dans le plan d'action ?

Laure CHEVILLARD. Un outil pour le suivi et l'évaluation des actions sera effectivement proposé. Pour les actions déjà engagées ou en cours, il ne paraît toutefois pas judicieux de faire de fiche-action, mais un travail sur les critères de suivi et d'évaluation sera à mener dans le cadre du PPTC.

Certaines actions n'ont toutefois à ce stade pas de porteurs de projet identifiés : pas suffisamment précises ou mures. Elles devront être consolidées par la suite, au cours de l'animation du Plan de paysage, pour pouvoir trouver leurs porteurs de projet, leur site d'ancrage et ainsi se préciser.

(P1.6) Yvon LASSALLE. Action en cours encore au stade expérimental en Arize. Gaëlle FEDRIGO. Mais aujourd'hui les critères ne sont pas spatialisés : l'audit ne se fait pas sur le terrain. La démarche est amenée à évoluer. > *Est-ce qu'il serait envisageable de préciser ces critères pour qu'il y ait une appréciation spatialisée des structures agricoles concernées ?*

Oriane VEZIAN. Il est aussi possible d'inciter par la fiscalité à la protection des espaces naturels : par simple délibération, les communes peuvent exonérer de taxes foncières les propriétaires des espaces naturels pour les services rendus. Ce levier n'est pas exploité par les communes.

Gaëlle FEDRIGO. Ne serait-il pas pertinent d'ajouter dans le plan d'action, une action relative au développement de la monnaie locale ? Un voyage d'étude va être organisé dans le Pays Basque pour prendre exemple sur la manière dont cela peut permettre de renforcer les circuits économiques locaux et ainsi les espaces ruraux et les paysages.

(P 3.7) Luce RAMEIL. Le Parc a déjà initié des actions pour encourager les projets d'ENR (photovoltaïques) portés par des collectifs locaux : une SCIC va être créée en 2020 > [fiche-action](#)

Thomas FROMENTIN. La question de comment réussir l'intégration de dispositifs énergétiques est pour nous la plus importante. C'est à cela que le Plan de paysage doit répondre... on fait comment pour les panneaux photovoltaïques, mais aussi pour l'éolien, la méthanisation... > Il convient de préciser une fiche action pour définir des outils (techniques, méthodologiques) qui donnent des clés pour faciliter l'émergence de projets énergétiques de qualité.

Agnès LEGENDRE. Beaucoup d'outils et de guide existent déjà. Par exemple, pour l'intégration des PV en toiture, il y a celui de l'Aude. Il ne semble pas utile de réaliser encore un « guide » de plus. Il est important surtout de garder du recul et de regarder pour chaque projet dans quel contexte, il s'implante : il n'y a jamais uniquement un enjeu énergétique, mais toujours, pour chaque site, un faisceau d'enjeux à prendre en compte pour trouver la réponse locale adéquate : enjeux du patrimoine, du cadre de vie, de la biodiversité et des ressources à préserver dans leur ensemble.... Il convient de bien évaluer tous ces enjeux pour envisager les situations où ces projets peuvent apporter un plus sans dégrader le reste.

(P 4.2) - Accompagner les communes volontaires dans la réalisation d'un diagnostic kWh et paysage. > [fiche-action](#)

Objectif 4 - S'ADAPTER : Favoriser l'adaptation du territoire aux effets du changement climatique en s'appuyant sur ses ressources naturelles et paysagères

(A 3. 4) Laure CHEVILLARD. Le PNR souhaite avec le soutien de la Région accompagner les collectivités volontaires dans la conception d'aménagements mieux adaptés au changement climatique. > [fiche-action](#)

Objectif 5 – PARTAGER : Partager la stratégie du territoire avec les acteurs locaux (élus, partenaires, opérateurs, habitants, etc.) pour faciliter l'émergence d'actions locales et accompagner leur mise en œuvre.

Laure CHEVILLARD. L'objectif du PPTC n'est pas de faire uniquement des fiches-actions pour les actions portées par le PNR, mais au contraire de permettre à d'autres porteurs de projet de trouver des partenaires techniques, financiers. Le PNR poursuivra l'animation du PPTC une fois qu'il sera validé par conseil communautaire des territoires-pilotes et organisera après les élections municipales une restitution publique qui réunira les 3 groupes de travail locaux. L'objectif sera ensuite d'étendre la démarche aux territoires du PNR, qui n'étaient pas territoires-pilotes jusque-là.

> [Il s'agira donc de préciser avec les intercommunalités des 3 « territoires-pilotes » les fiches-actions qu'elles souhaitent approfondir.](#)

Calendrier :

Le prochain comité de pilotage aura lieu le **mardi 25 Février 2020 à Montels à 14h00.**

Il aura pour objectif de valider les fiches-actions qui lui seront transmises **au plus tard le 10 Février 2020.**

Une restitution publique du Plan de paysage de la transition énergétique et climatique sera organisée **en juin 2020** pour réunir les 3 groupes de travail locaux, présenter l'ensemble des productions réalisées en 2019 et lancer la création de la SCIC ENR CC - *Ici, Créons ensemble notre énergie dans les Pyrénées Ariégeoises.*

Pour plus d'informations sur le projet de SCIC énergies renouvelables et citoyennes, consultez le site internet du Parc :

<https://www.parc-pyrenees-ariegeoises.fr/les-actions-du-parc/on-a-soleil-idees-creons-ensemble-energie-pyrenees-ariegeoises/>